



project funded by the European Union

ARCHIPELAGO

an African-European partnership
for vocational training



projet financé par l'Union européenne

ARCHIPELAGO

une initiative africaine et européenne
pour la formation professionnelle

Programme ARCHIPELAGO

Session formative

Coûts éligibles, de déplacement et per diem

Fès, 03.12.2019

Programme mis en œuvre par





projet financé par l'Union européenne

ARCHIPELAGO

une initiative africaine et européenne
pour la formation professionnelle

Coûts éligibles

Critères

- ils sont supportés pendant la période de mise en œuvre de l'action
- ils sont indiqués dans le budget prévisionnel global de l'action
- ils sont nécessaires à l'exécution de l'action;
- ils sont identifiables et vérifiables
- ils satisfont aux dispositions de la législation fiscale et sociale applicable;
- ils sont raisonnables, justifiés et respectent le principe de bonne gestion financière, notamment en termes d'économie et d'efficacité

**Art. 14.1 Conditions
Générales**



projet financé par l'Union européenne

ARCHIPELAGO

une initiative africaine et européenne
pour la formation professionnelle

Coûts éligibles

Coût directs

Art. 14.2 CG
Manuel Administration et
Finances

- les **coûts du personnel** affecté à l'action
- les **frais de voyage** et de séjour du personnel et des autres personnes participant à l'action
- les **coûts d'achat d'équipements** (neufs ou d'occasion) et de fournitures spécifiquement destinées à l'action, sous forme de kits d'outils de formation, à condition que la propriété soit transférée à la fin de l'action
- **les frais de location ou de crédit-bail d'équipement** (neuf ou d'occasion)
- les frais des **biens consommables**
- les frais découlant de **marchés de services et de fournitures** passés par le(s) bénéficiaire(s) pour les besoins de l'action;
- les frais découlant directement d'exigences posées par le contrat
- les **droits, taxes et charges, y compris la TVA, payés et non récupérables** par les bénéficiaires (voir manuel!)

Coûts éligibles

Autres coûts



projet financé par l'Union européenne

ARCHIPELAGO

une initiative africaine et européenne
pour la formation professionnelle

Manuel Administration et
Finances

Les coûts salariaux du personnel des administrations nationales peuvent être éligibles dans la mesure où ils se rapportent à des activités que l'autorité publique compétente ne réaliserait pas si l'action n'était pas entreprise.

Réserve pour imprévus

Le budget peut inclure une réserve pour imprévus ne dépassant pas 5 % des coûts directs éligibles estimés. Celle-ci ne peut être utilisée qu'avec **l'autorisation écrite préalable** de l'administration contractante.



projet financé par l'Union européenne

ARCHIPELAGO

une initiative africaine et européenne
pour la formation professionnelle

**Manuel Administration et
Finances**

Inventaire

- Il est impératif de tenir un **inventaire** (voir annexe 08) de tous les articles achetés (et non des consommables) et de les **étiqueter** en indiquant clairement le financement UE. A la fin du projet, un **transfert de propriété** (voir annexe 09) doit être effectué.
- L'équipement éventuel et les fournitures des kits d'outils de formation payés par le budget de l'action sont transférés aux:
 - Bénéficiaires finaux de l'action
 - Autorités locales
 - Bénéficiaires locaux
 - À une autre action financée par l'UE
- Le coordonnateur adresse une demande écrite accompagnée de l'inventaire à l'autorité contractante avant le transfert de propriété.



projet financé par l'Union européenne

ARCHIPELAGO

une initiative africaine et européenne
pour la formation professionnelle

Le bureau local

**Manuel Administration et
Finances**

- Dans cette ligne budgétaire, les coûts des transports locaux et les coûts des bureaux locaux (loyer, électricité, téléphone, internet, téléphone portable, consommables de bureau (par exemple Microsoft 365), etc) peuvent être facturés.

Les preuves des coûts / pièces justificatives requises sont les suivantes:

- Factures
- Contrats de location, de location et de service
- Factures de services publics
- Preuve de paiement / reçu
- Note concernant la procédure d'achat, s'il y a lieu (voir chapitre séparé sur les procédures de passation de marchés)



projet financé par l'Union européenne

ARCHIPELAGO

une initiative africaine et européenne
pour la formation professionnelle

Coûts inéligibles

**Manuel Administration et
Finances**

- Les indemnités financières pour les jeunes à former et les participants à des événements (sessions de formation, ateliers, séminaires, conférences, réunions de travail, etc.)
- Les coûts indirects ;
- Les dettes et la charge de la dette (intérêts) ;
- Les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles ;
- Les coûts déclarés par le ou les bénéficiaires et financés par une autre action ou un autre programme de travail bénéficiant d'une subvention de l'Union européenne (y compris au titre du FED) ;
- Les achats de terrains ou d'immeubles ;
- Les pertes de change ;
- Les crédits à des tiers.
- Contributions en nature



projet financé par l'Union européenne

ARCHIPELAGO

une initiative africaine et européenne
pour la formation professionnelle

**Manuel Administration et
Finances**

Coûts de voyage

Per diem

- C'est une indemnité journalière
- Pour chaque nuitée passée en dehors du lieu d'affectation

Couvre:

- Les frais d'hébergement,
- Les frais de nourriture,
- Les frais de déplacement local (y compris le transfert à l'aéroport de destination)



projet financé par l'Union européenne

ARCHIPELAGO

une initiative africaine et européenne
pour la formation professionnelle

Preuves d'hébergement

**Manuel Administration et
Finances**

Option 1: Coûts simplifiés

- Facture d'hôtel ou ordre de mission et rapport de mission
- Cartes d'embarquement
- Reçu (peut être signé sur la feuille de temps) et preuve de paiement ou remboursement du per diem (relevé bancaire)

Option 2: Coûts réels

- Calcul du remboursement des coûts de déplacement selon les règles du personnel du bénéficiaire
- Reçu (peut être signé sur la feuille de temps) et preuve de paiement ou remboursement du per diem (relevé bancaire)



projet financé par l'Union européenne

ARCHIPELAGO

une initiative africaine et européenne
pour la formation professionnelle

Frais d'hébergement

Manuel Administration et
Finances

Si vous avez votre propre règlement interne:

le bénéficiaire de la subvention rembourse un montant à son personnel conformément à son propre règlement interne et demande le remboursement de ce même montant (**coûts réels ou forfaitaire**) via le budget du projet. Ce montant ne peut excéder les taux publiés par la CE au moment d'une telle mission.



projet financé par l'Union européenne

ARCHIPELAGO

une initiative africaine et européenne
pour la formation professionnelle

Frais d'hébergement

Manuel Administration et
Finances

En cas d'absence de règlement interne:

le bénéficiaire applique les règles de PRAG et propose un remboursement sur la base d'une option de **coûts simplifiée** (par exemple un "coût unitaire") ou **coûts réels**. Ces montants ne peut excéder les taux publiés par la CE au moment d'une telle mission.



Pas de double imputation



projet financé par l'Union européenne

ARCHIPELAGO

une initiative africaine et européenne
pour la formation professionnelle

Frais de déplacement

**Manuel Administration et
Finances**

- Les frais de déplacement couvrent les frais de transport international et national.

Ces coûts comprennent:

- Billets d'avion (**classe économique**) ou de train (**seconde classe**) toutes taxes comprises
- Frais d'agence de voyage
- Transfert à l'aéroport (du lieu d'affectation)
- Frais de visa

**Pas inclus dans le per
diem!**

Preuves des coûts / Justificatives



projet financé par l'Union européenne

ARCHIPELAGO

une initiative africaine et européenne
pour la formation professionnelle

**Manuel Administration et
Finances**

- Facture de l'agence de voyage
- Preuve de paiement de la facture de l'agence de voyage (relevé bancaire)
- Cartes d'embarquement
- Reçu des frais de visa
- Frais de transfert vers l'aéroport
- Agenda de la mission et/ou ordre de mission



projet financé par l'Union européenne

ARCHIPELAGO

une initiative africaine et européenne
pour la formation professionnelle

Frais de déplacement

Manuel Administration et
Finances

- Les frais de déplacement couvrent également les frais engagés localement pour la mise en œuvre des activités du projet. Il peut s'agir de frais de transport en commun, de bateau, de taxi ou d'autres moyens de transport habituels **entre deux villes** (pas au même endroit, les frais de transport intra-urbain sont couverts par les per diems).

Les preuves des coûts / pièces justificatives requises sont les suivantes:

- Reçu
- Agenda de la mission et/ou ordre de mission

Pas inclus dans le per
diem!